



Reçu en préfecture
 le 07/05/2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	59 099
d. Logements sociaux et longue durée	9 697
Taxe foncière non bâtie :	
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	0
a. Dotation pour recentrage TH rés. secondaires	0
b. Mayotte	
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagement de territoire	0
b. Base minimum	94 565
c. Locaux industriels	453 658
d. Autres allocations	1 375

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	1 523
b. Par la loi	1 862 820
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	153 948
c. Par la loi (autres)	0
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil communautaire	46 477
b. Par la loi	2 156 026
3. BASES DE TAXE D'HABITATION	
a. Résidences secondaires et assimilées	761 600
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Correction des bases THRS	-89 457
d. Correction des bases THLV	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	29 305
d. Centrales hydrauliques	1 194
e. Transformateurs électriques	99 765
f. Stations radioélectriques	46 635
g. Installations gazières et autres	1 288
5. RÉFORMES FISCALES	
a. TVA compensant la TH	1 501 281
b. TVA compensant la CVAE	953 797
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
a. Moyenne nationale	8,89
b. Taux maximum	7,25

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
-----------------------	--------------

Taux maximum :

a. De droit commun	31,91	>>>
b. Dérogatoire	32,12	>>>
c. Avec rattrapage		>>>
d. Avec capitalisation	31,91	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>

Taux moyens pondérés :

a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,19	>>>
b. En cas de changement de périmètre		>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	0,997947	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	0,993491	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2025 au niveau national	26,95
b. Taux plafond de 2026	53,90

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2025 :	
a. au niveau national	>>>
b. au niveau de l'EPCI	>>>
Taux maximum de la majoration spéciale	
	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2026 au titre de laquelle... :

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	39,79
b. Taxe foncière non bâtie	51,19



EPCI :

584 CC VAL AIGO

N° 1259 EPCI (1)

DEPARTEMENT :

31

TAUX

FDL

2026

FINANCES PUBLIQUES

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE GRENADE-CADOURS

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2025 1	Taux de référence pour 2026 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence (col.4 x col.2) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	21 425 606	6,49		21 718 000	1 409 498	6,49	1 409 498
Taxe foncière non bâtie additionnelle	427 147	31,69		428 600	135 823	31,69	135 823
Taxe d'habitation additionnelle	845 068	6,36		761 600	48 438	6,36	48 438
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	6 435 069	32,12		6 671 000	2 142 725	32,12	2 142 725
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2026	>>>			Total de la fiscalité additionnelle Total des CFE unique, de zone et éolienne	1 593 759 2 142 725		3 736 484

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus	
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	
CFE additionnelle		
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2026 (11)	Durée retenue si intégration progressive des taux (14)
CFE unique ou de zone		
CFE éolienne		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case

NON

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNIGR	Total
2 455 078	178 187	255 889	53 804	618 394	0	- 160 181	3 401 171

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2026
3 736 484		3 401 171		7 137 655

À Valenour sur Jean
Le 23/03/2026
Président
Caroline Ulla

À TOULOUSE
Le 30 MARS 2026
Pour la Direction des Finances publiques,
HUGUES PERRIN